CONDITIONS :

... PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se rendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de l'Abeille, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avises publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

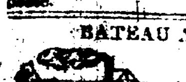

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à
31 déc — TIERNAN, CUDDY & Co, encoig. Gravier & Tchoupitoulas

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

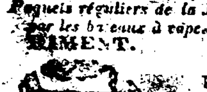

Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les ... après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.
Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, se rendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à (21 déc) — DOUMEING & FUSELIER.

POUR BORDEAUX.
Le navire français L'EUCHARIS, capitaine Maissin, partira pour le dit port, le 12 courant fixe. S'adresser pour les conditions de passage, au capitaine à bord, ou à OSMIN BIGOURDAN,
6 fév — rue Toulouse, No. 23.

POUR TAMPICO.
Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co;
5 fev — rue Toulouse, No. 27

POUR MARSEILLE. (passage seulement.)
Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
5 fév — No. 103, rue Royale

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe L..., capitaine Boulanger, recevra à bord, 150 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

POUR TAMPICO.
La goëlette TALBOT JONES, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 balles; elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à
31 jan — HARRISON, BROWN & Co.

POUR LIVERPOOL.
Le TALLAHASSEE, capitaine Glover, maintenant à la Presse-à-coton d'en haut, peut prendre 250 à 300 balles de coton. S'adresser à
... jan — BENJ. BOOTH & Co.

POUR MATAMORAS (dimanche, 2 février.)
La goëlette fine voilière PEARL, a besoin de 20 barils pour compléter son chargement et pourra prendre quelques passagers, ayant de beaux emménagemens. S'adresser au capitaine à bord, ou à CARRIERE & BORDUZAT,
27 jan — rue St. Louis, No. 11

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol TRES-AMIGOS, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
... jan — COURVAL, ACEBO & CO.

A FRETER.
Le brick de première classe GARNET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Burgess, du port d'environ 194 tonneaux, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau, No. 18.
1 jan — I. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.
La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
11 jan — TUYES & CO.

A VENDRE ou A FRETER.
La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 jan — 117, rue Royale.

A VENDRE OU A FRETER.
La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser HARRISON, BROWN & Co,
1. jan — 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à Fk. PERRET & GALLY,
11 jan — rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.
Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à TIERNAN, CUDDY & CO,
6 jan — encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 balles pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à I. OGDEN & CO,
4 jan — rue du Canal, No. 72.

POUR LE HAVRE.
Le fin voilier navire A. I. GULNARE, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à TIERNAN & CUDDY,
4 jan — encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE.
La goëlette PROTECTION, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 déc — Thos. TOBY & CO.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.
Succession de Frédéric Lalande, alias Delallande—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Auvray, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.
1. fév — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Veuve Victor Dufour.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. Toussaint, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
11 fév — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de James Duffy—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Aaron H. Wilson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément ..., et le dit curateur déchargé de ses fonctions ... responsabilité, en payant la balance ... à la ... cession.
Par ordre de la cour.
11 ... — W. F. C. DUPLESSIS, régistr.

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'une vacance a eu lieu à la place de représentant au Congrès des Etats-Unis pour le troisième district congressionnel de l'Etat de Louisiane, se composant des comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia; et attendu qu'il est du devoir du gouverneur d'ordonner qu'une élection ait lieu pour remplir la dite vacance.
Je, en conséquence, rends cette proclamation ordonnant qu'une élection aura lieu dans le dit district, lundi, 3 mars prochain et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs du district de la susdite élection, et ordonnant à tous les juges de Paroisse, shériffs et autres officiers à ce préposés, de présider la dite élection aux jours susdits et dans les lieux ordinaires d'élection dans leurs comtés, paroisses et ressorts respectifs, et de voir à ce que la dite élection soit conduite, et les retours officiels d'icelle faits de la manière et dans le temps prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1834, et la 58ème. année de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
27 jan—30 — Geo. EUSTIS, secr. d'Etat.

ON demande une bonne NOURRICE, on donnerait la préférence à une, qui n'aurait pas d'enfant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 jan

MONSIEUR & MADAME GRANET, ont l'honneur de prévenir les pères et mères de famille de la Nouvelle-Orléans qu'ils ouvriront le 15 janvier prochain, dans la ville de Baton-Rouge, deux établissemens, l'un pour l'éducation des demoiselles et l'autre pour celle des jeunes gens.
D'après l'encouragement que M. Granet a reçu des principaux habitans de Baton-Rouge, il a lieu de croire que chaque établissement ouvrira avec 20 élèves, et son intention est de pousser l'éducation des enfans aussi loin qu'elle est portée où qu'on promet de la porter dans tout autre collège.
Le système d'éducation adopté par M. Granet est calculé de manière à assurer le progrès des élèves, sans cependant jeter de la confusion dans leurs esprits par l'emploi alternatif des deux langues.
Le latin et le grec seront enseignés par l'intermédiaire soit du français, soit de l'anglais, au choix des parens.
En créant ces deux nouveaux établissemens, M. Granet prend l'engagement formel et public de leur donner tous ses soins et surtout de ne plus céder à des offres qui pourraient le détourner de donner à ces pensions la stabilité que les parens ont le droit d'attendre.
Pour les conditions, s'adresser à M. Wm. H. F...er.
3 fév—6m

AVIS—J. ANGLAIRE étant sur le point de partir pour France, offre à vendre le reste de ses articles à des prix excessivement modérés en gros et en détail. Il invite particulièrement les dames qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, de venir visiter son magasin; elles y trouveront nombre d'objets de goût et de mode qu'elles ne pourraient obtenir à aussi bon compte; ces objets consistent principalement en bijouterie fine et fausse, brillants, argenterie, plaquages, nouveautés, gants, pommade, cartonnages, et quantité d'autres articles dont il serait trop long d'énumérer, le genre de marchandises.
J. ANGLAIRE, rue Royale, No. 230,
7 fév — entre Ste. Anne et Dumaine.

A VENDRE par les soussignés, 150 boucauts sucre, 1re qualité, parfaitement purgé sur une habitation à 33 milles au-dessus de la ville; 100 paniers vin de Champagne 1re. qualité; 100 caisses sel raffiné, en pains, pour la table; 5 pipes eau de vie Cognac, 1re. qualité; 60 balles couvertures française 3 points de Grattier; 2 do. do. frais 12 points pour lits; 40 caisses vin Bourgogne, Chambertin, Nuits et Romanais, 1re. qualité; 3 caisses robes de mousseline, colerettes, &c, ayant droit au drawback; 22 balles indiennes françaises ayant droit au drawback, convenables pour les marchés mexicains. 50 balles coton écru 28 pouces; 30 do. 37 do; 1 caisse do. blanc 45 do.; 1 do.; 1 do cambrics; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 1 baril Muscade. — T. NICOLET & CO.
6 fév — rue Toulouse, No. 30.

EN débarquement de la goëlette Gleaner, arrivant de la baie d'Honduras, 2 Serons Cochenille; 51 pièces d'Acajou; 75 livres Ecaille de Tortue; 20 ballots Salsepareille, à vendre par JULES LEBLANC,
6 fév — rue Royale, No. 103.

12 CAISSES Perles de verre marin, pour le marché mexicain, ayant droit au débenture, arrivées récemment et à vendre par JULES LE BLANC,
6 fév — rue Royale, No. 103

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goëlette Gleaner, et à vendre par JULES LE BLANC,
6 fév — rue Royale, No. 101

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC,
6 fév — rue Royale, No. 103.

A VENDRE par MM. S. Cucullu, Lapeyre & Co., 200 sacs café vert de la Havane; 35 ballots tabac en feuilles de Cube; 10 paquets peaux de chevreuil; 80,000 cigarres jaunes, bruns clair et tachetés; 25,000 do. Trabucos; 25,000 do. Regalia en cigarres du Roi; 5,000 do. petits cigarres, en magasin et reçus par la goëlette Dorchester. (5 fév) — rue Toulouse, No. 27

M. PLAIX, docteur médecin de la faculté de Paris, chirurgien accoucheur, membre de plusieurs Sociétés Savantes, récemment arrivé de Paris, où il a exercé sa profession pendant plusieurs années, a l'honneur d'offrir ses services au public. Une expérience de près de douze ans, son exactitude et son empressement auprès de ses malades, lui concilieront, il espère, la confiance publique.
Les familles malheureuses trouveront en lui une disposition constante à leur prodiguer ses soins. Sa demeure est rue Dumaine, No. 71. — 24 jan

CHILES. MONROSE, *No. 56, rue de Chartres*—Marchandises de printemps; Chapeaux de paille à jour, élégantes, do. noirs; Cannezous brodés riches; Cols rabattus Batistes; do. mousselines brodées et garnies de dentelles; Mouchoirs Batistes; Robes Blanches brodées riches; Sacs dits Lucrece Borgia; Manilles brodées noires et blanches &c.
8 fév

PARTI MARRON.

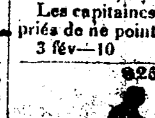

UNE récompense honnête sera donnée à quiconque arrêtera le nègre nommé DIMANCHE ou ABRAHAM, âgé de 19 à 20 ans, d'une assez bonne taille, jolie figure, ayant une jambe foulée, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, étant depuis longtems employé comme marchand, et dernièrement loué à M. Passebon. Le dit nègre s'est absenté de chez sa maîtresse Mme. Ve. Otero, rue Moreau, No. 51, depuis quatre jours.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne point recevoir le dit nègre à leur bord.
3 fév—10 — SANTOS.

$25 DE RECOMPENSE.

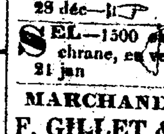

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc — FORSTALL & CO.

SEL—1500 sacs de Sel à bord du navire Lord Cochrane, en vente chez
21 jan — B. BOOTH & Co.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.
F. GILLET & CO., *No. 57, rue de Chartres,*
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages un assortiment considérable de
MARCHANDISES SECHES
Nouvelles de printemps, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:
Belle mousseline française peinte; désindes français et anglais; fichus en ... et mousseline de soie; gants fil d'Ecosse; coutil blanc écru; toile grise; basin rayé pour pantalons; Basin piqué blanc et en couleur; gingas de fil; mousselines à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée; ouvré de fil; un assortiment général de bas et demi bas; gants de soie, blancs et noirs; franges en coton et en soie pour rideaux; parapluies, crêpe rose, bleu et noir; voiles de crêpe noir; rubans à ceinture blanc et noir, do. en couleur; voiles de bobinet blanc et noirs; bobinet uni et brodé; dentelle de fil, do. de bobinet; Nansouque, Percale blanche et en couleur; ouvré de Russie; mouchoirs imitation madras; soie ... noire, do. assortie, &c.
... Marchandises Sèches du Nord.
Gin... ton; Cotonnades à carreaux 7-8 et 4-4; Cotonnades ... et croisé; Coton blanc 7-8 et 4-4; Coton écru; ... Satinet ... un superbe assortiment d'indiennes ...
Aussi, ayant droit au drawback
1 balle Pieldetusa;
2 caisses Mouchoirs indienne fond rouge;
5 do. Mouchoirs coton à carreaux;
5 do. Soie à coudre.
N. B.—Ils recevront par le premier navire de Belfast un assortiment considérable de Toiles d'Irlande, ... très modérés.

... du navire Ohio, de Boston, ... en vente ... soussignés, 100 caisses sel raffiné de ... table. — T. NICOLET & Co, rue Toulouse, No. 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu le 22 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,
La belle maison à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, No. ..., mesurant 46 pieds, 10 pouces face à la rue Royale, ... face à la rue de l'Hôpital, sur lequel il se trouve ... remise et la cour briquetées, ... du nord.
Le Lot ... mesurant 28 pieds face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 4 pouces de profondeur, sur lequel il se trouve une écurie de 15 pieds, une remise de 15 pieds, et une maison bâtie en briques de 4 appartements; toutes les bâtisses ci-dessus couvertes en ardoises.
Un Terrain dans le faubourg Marigny, encoignure Victoire et Marigny, mesurant soixante pieds sur chaque face sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, 6 appartements, 1 galerie, 3 cabinets, 2 portes de cour, 2 cuisines, &c.
Aussi: 22 Esclaves des deux sexes, parmi lesquels se trouve un bon tonnelier, des draymans, cochers, cuisiniers, forgeron, paveurs, blanchisseuses, repasseuses couturières, &c. Les talens de chacun seront désignés avec les noms au moment de la vente dans de petites affiches.
Conditions: pour les propriétés ¼ comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves, un an de crédit, billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Plus: 13 actions de la Presse à Coton de la Levée.
Conditions: au moment de la vente. — 29 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.
FAILLITTE de J. Prendergast.—Par ordre du syndic, dans cette affaire—Il sera vendu le 28 février, à midi, à la Bourse, la négresse Sophia, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, elle est affectée d'une cataracte, et ne jouit pas d'une bonne santé.
Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. — 27 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu le 18 février, à midi, à la Bourse Hewlett, à la folle enchère de M. Charles McMillen, avocat qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 31 décembre, du même objet par le même encanteur pour la somme de 9000 piastres, 2 Terrains de 120 pieds de face aux rues Apollo et Enterpe, (faubourg Annonciation) avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus, à l'encoignure est une maison de maître bâtie depuis peu, briquetée entre poteaux, cour carrelée, cuisine, puits en briques, magasin en bois, latrines, pigeonnier. L'autre maison est en bois, bâtie récemment, puits en briques, magasin en bois, latrines. Le terrain est bon, et les banquettes sont très élevées. Il s'y trouve des orangers et d'autres arbres. Le propriétaire invite les acquéreurs à visiter cette belle propriété, pour pouvoir l'apprécier. S'adresser sur les lieux, ou à l'encoignure des rues Bourgogne et St. Louis, No. 127. La propriété est située dans l'ilet après M. Babcock.
Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Felix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 21 jan

PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu vendredi, 21 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Victorine Boutin, f. c. l. savoir:
Sophie, négresse âgée d'environ 25 ans, faisant passablement la cuisine pour un petit ménage.
Eloise, sa fille mulâtresse âgée d'environ, 11 ans, domestique de maison.
Sarah, négresse âgée d'environ 18 ans, do.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Chs. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 25 jan

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le mardi, 25 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, les biens ci-après, dépendant de la communauté qui a existé entre Jean Edouard Maurin... et feue Marie Perdomo, son épouse.
No. 1. 1° Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, rue St. Paul, ayant mesure française, 34 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouve construite et ses dépendances.
No. 2. 2° Un autre lot de terre attenant au précédent ayant 26 pieds de face à la dite rue St. Paul, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.
No. 3. 3°. Un autre lot de terre, attenant au précédent par le fond, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girod, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la portion de bâtisse en bois qui s'y trouve construite.
No. 4. 4° Et un autre lot de terre attenant au précédent, ayant 30 pieds de face à la rue Perdido dite Girod, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble la maison en bois qui s'y trouvent construite, le tout mesure française.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction & hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 23 jan

PAR TRICOU & CANONGE.
TERRAINS DE VALEUR POUR BATIR.
IL sera vendu le 1er. mars prochain, à midi, au café de la Bourse, les propriétés suivantes à moins qu'il n'en soit disposé auparavant à l'amiable,
5 terrains à l'encoignure des rues Magasins et Orangers. Les Nos. 9, 10 et 11 mesurant 27 pieds chaque sur la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur.
Le No. 12, lot d'encoignure ayant 26 pieds sur 100.
Le No. 13, attenant aux lots ci-dessus, ayant 27 pieds sur la rue des Orangers, sur 107 de profondeur.
5 terrains—Nos. 31, 32, 34 ... belle partie de la ville qu'on appelle ilet Walden. Cette propriété est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'en donner d'autres descriptions, les terrains mesurent chacun 29 pieds de face sur 150 pieds 10 pouces de profondeur,
Un terrain sur la rue des Colysée ou du Camp, mesurant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, 149 pieds 2 pouces sur la ligne de l'autre côté laquelle augmentation de profondeur ... sur le derrière de 10 pieds 7 pouces donnant au dit terrain une figure hexagone.
Un lot sur la rue des magasins ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur 191 pieds 9 pouces 7 lignes et s'étend sur le derrière de la partie hexagone du terrain sur la rue du Camp, faisant des deux terrains une situation très convenable pour une manufacture.
Un terrain sur la rue Poydras entre les rues du Camp et St-Charles, mesurant 28 pieds sur 62 pieds 8 pouces 5 huitièmes; ce lot a une bâtisse sur le devant avec une cuisine en briques à deux étages sur le derrière, et il a aussi l'usage en commun d'une allée de 5 pieds du côté de l'est.
Conditions:—Pour les terrains sur les rues des Magasins et du Camp, 6 et 12 mois pour moitié du prix d'achat, la balance à 1 et 2 ans. Pour le terrain sur la rue Poydras, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 18 jan

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI, 1er. mars, à midi, à la Bourse, il sera vendu, un Terrain fesant face à la rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, de 34 pieds, 6 pouces de face, sur 66 pieds 1 pouce de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, savoir: une maison en briques bâtie en 1832, ayant 32 pieds 6 pouces de face, une cuisine à étage, aussi en briques de 34 pieds 6 pouces de face, divisée en plusieurs chambres avec cheminées, la cour est pavée, &c. Le tout est fort bien arrangé.
Conditions: $500 comptant, le résidu à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. L'acte de vente sera passé en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er. février

PAR H. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu samedi, 15 février, à midi, à la Bourse, cette propriété de belle valeur, appartenant à M. Azéretti et située à l'encoignure des rues de la Levée et Esplanade, faisant face à la place Jackson. De plus, la maison et le terrain adjoignant la première, faisant aussi face à la place Jackson. Ces propriétés sont si biens connues qu'il est inutile d'en donner la description. Les plans sont exposés à la Bourse.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement, — 31 jan

BETAIL ANGLAIS.
DESCENDANT des sujets qui furent importés d'Angleterre au Kentucky, l'année 1817 par Lewis Sanders, ... et Fergarder. La bonté de cette espèce est maintenant pleinement établie comme bien supérieure à toutes les autres pour le lait et la viande. Quelques jeunes taureaux et génisses de cette espèce supérieure, de la ferme de M. Sanders, sont maintenant en ville pour être vendus aux personnes qui désirent améliorer la race de leur bétail.
Aussi—Plusieurs vaches laitières ... veaux de bon sang et d'autres vaches ... très remarquables pour le lait qu'elles ...
Pour montrer combien il s'en fait ... l'introduction de cette espèce en Kentucky, ... né les beaux bœufs-gras qui ont remporté le prix à la dernière assemblée de la Société d'Agriculture de Lexington.

Le large bœuf rouge pesait,	3050 liv.
Le bœuf rouge ayant le front bigarré,	2720
Le gris bœuf âgé de 4 ans,	2440

On peut voir tout le bétail ci-dessus dans une des grandes bâtisses de M. Parkers, encoignure des rues du Commerce et St-Joseph, aujourd'hui, depuis une heure de l'après-midi.
M. S... y aura la plus grande partie chaque jour, pour dire ... tail. ...
... & BYRNE, ... rue de la ... Levée, No. 35.

LEGISLATURE.
SESSION ... SECONDE ...
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
JEUDI, 6 février 1834.
La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.
M. Daunoy a soumis à la chambre le mémoire d'un comité de la Société des Artisans de la Nlle. Orléans.
Sur motion, ordonné que ce mémoire soit renvoyé au comité chargé d'examiner les affaires de la Banque des Artisans et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.
M. Nichols a soumis à la chambre une pétition de divers habitans du Bayou Lafourche.
Sur motion, ordonné que cette pétition soit renvoyée au comité des améliorations intérieures.
M. Chinn a soumis à la chambre une pétition de divers habitans de la paroisse d'Est Bâton-Rouge relative à la pétition de Jean Maillau, demandant certain privilège.
Sur motion, ordonné que cette pétition soit annexée aux documens déjà soumis à la chambre, relatifs à la demande du dit Maillau.
M. Nichols, au nom du comité des propositions et griefs a fait le rapport suivant:
Le comité des propositions et griefs, auquel avait été renvoyée la pétition des Directeurs de la Société du Commerce de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de rapporter: qu'il recommande d'accorder la demande de la pétition.
L'utilité d'une institution, qui assurerait à la génération naissante d'une ville commerciale les avantages de connaissances générales, n'a pas besoin d'argument pour le recommander à l'attention de la Législature.
La Société de la Bibliothèque Commerciale doit son existence à l'esprit public de la jeunesse entreprenante de la Nouvelle-Orléans. Elle a vaincu les obstacles qui entravent naturellement les entreprises de cette nature, et elle promet aujourd'hui de réaliser entièrement les espérances de ses plus ardents amis.
Votre comité est d'avis que c'est remplir un devoir et envers la société et envers le public, que d'allouer la somme annuelle, demandée dans la pétition.
En conséquence, il a l'honneur de présenter le bill suivant: CHS. A. BULLARD, Rapporteur.
Le bill accompagnant le dit rapport est intitulé:
"Acte pour venir au secours des Directeurs de la Société de la Bibliothèque Commerciale de la Nlle. Orléans."
Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
M. Johnson, rapporteur du comité réuni nommé pour examiner les affaires de la Banque de l'Association Consolidée a présenté le rapport suivant:
Le comité réuni chargé d'examiner la situation des affaires de la Banque de l'Association Consolidée, a rempli sa mission et a l'honneur de soumettre le rapport suivant:
Les quatre pièces marquées A, B, C, D accompagnent le présent rapport.
La pièce A est l'état semi-annuel de cette institution, au 27 janvier de cette année, et montre que le montant des billets en circulation ne s'élève qu'à la faible somme de

	$84,300
Celui des billets escomptés à	618,447 80
Celui des dépôts individuels à	143,938 66

Cette banque n'a aucun dépôt sur lequel elle doive des intérêts; elle n'en reçoit point, et elle n'opère pas sur le change.
Il a été impossible à votre comité de s'assurer du montant des sommes employés à escompter des billets; ce montant ne saurait être d'une somme fixe; il varie selon les rentrées qui se font des billets escomptés quand arrivent leurs échéances, et des 14me. des actionnaires emprunteurs, ainsi que des échéances des obligations des emprunteurs sur hypothèques à deux et à cinq ans. Cette banque n'a plus prêté sur hypothèque depuis le commencement de l'année 1833.
La pièce B indique le nombre des actionnaires et celui des emprunteurs, ainsi que le montant des sommes dues par chacun d'eux dans chacune des paroisses de cet Etat. Le résultat est qu'il y a 128 actionnaires devant une somme de

	$1,137,959
Et 40 emprunteurs,	280,549
Total,	$1,415,508

La pièce C montre le montant des billets escomptés au profit d'habitans des diverses paroisses de l'Etat.
Enfin, la pièce D est l'état de la caisse au 27 janvier dernier, et fait voir que le montant des espèces dans la voûte est de $61,968 43.
Votre comité en terminant ce rapport ne peut s'empêcher d'exprimer la satisfaction qu'il a éprouvée en voyant avec quelle prudence les affaires de cette institution sont administrées, et la situation généralement favorable dans laquelle elle se trouve. La Direction a su concilier les intérêts des actionnaires avec les ménagemens dus aux circonstances difficiles où se trouvent les planteurs, lui faisant un devoir envers les débiteurs de cette institution.
Le tout vous est soumis respectueusement.
BURTHE, Rep. du Com. du sénat.
ISAAC JOHNSON,
Président du Com. de la Chambre des Rep.
Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.
M. Ducros, au nom du comité réuni nommé pour examiner les affaires de la Banque de l'Etat de la Louisiane, a présenté le rapport suivant:
Le comité réuni, chargé d'examiner les affaires de la Banque de l'Etat de la Louisiane, a l'honneur de rapporter,
"Qu'après avoir examiné, avec la plus scrupuleuse attention les opérations qu'il a jugées les plus importantes, il est convaincu que l'administration de cette institution ne pouvait pas être confiée à des mains plus habiles, et que sa direction mérite de justes éloges, pour la prudence et la sagesse dont elle a fait preuve dans la conduite de ses opérations, ainsi que pour la manière impartiale dont elle a toujours agi envers les personnes qui font des affaires avec cette institution. Votre comité n'a pu s'assurer que cette impartialité n'a jamais même fléchi devant leur intérêt propre, car cette direction semble avoir été très sévère pour elle-même, puisque le montant total des dettes des directeurs (au nombre de 18) et des maisons de commerce auxquelles ils appartiennent, ne se monte qu'à la somme de $93,030.
Votre comité a cru devoir vous soumettre un état, par bref exposé, de la situation de cette institution au 31 janvier dernier, qui est comme suit:

Capital effectif de la Banque		$1,248,720
Billets d'accomodation escompté à 6 p. ct.	$148,252 82	
Do. do. do. 8 pr. ct.	25,446,49—	$173,699 31
Do. do. d'affrs. 6 p. c.	$1,030,535 23	1,766,581,07
Montant total des billets,		$1,940,280 38
Montant des billes en circulation		$428,470
Dépôts particuliers,		906,260 60
Total,		$1,334,730 60
Espèces en caisse,		$546,125 34
Montant dû à d'autres banques		261,309 99
Montant dû par d'autres bques,		83,452 55
Balance due à d'autres banques,		$177,857 44

Le montant employé par la banque dans le change est de $51,250 58
La seule branche qui dépende de cette banque est celle établie à St. Martinville, dont le capital est fixé par la charte à $100,000; et la somme qu'elle possède dans ce moment est de $101,485 98. Tout le capital de cette branche est placé; sur billets aux habitans de la campagne.
Votre comité pense que la situation financière de cette institution aurait pu paraître encore plus prospère, si la direction, n'avait pas cru convenable, dans ce moment de crise, d'augmenter ses escomptes, afin de venir au secours d'un plus grand nombre de personnes; aussi a-t-elle escompté, dans le mois de janv. dernier (en neuf jours d'escompte) pour une somme de $1,000,321 87, pendant que la plupart des autres banques étaient obligées d'adopter des mesures rétrogrades.
Votre comité termine son rapport, en témoignant toute la satisfaction, qu'il a ressenti, de n'avoir qu'à donner des louanges au corps dont il était chargé de scruter l'administration, et cède d'autant plus volontiers au ... ici, qu'il ne fait en cela, que s'acquitter ... envers les Directeurs de cette banque, pour ... qu'ils mirent à lui soumettre tous les ... dont il eut besoin, ainsi que pour la politesse ... laquelle ils le reçurent.
Le tout vous est respectueusement soumis.
J. M. DUCROS, Rap.
Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.
M. Voorhies, des Avoyelles, a présenté la résolution suivante:
"Résolu qu'une permission d'absence de six mois soit accordée à F. Xavier Martin, juge de la Cour Suprême, la dite permission devant dater du ... de juin prochain."
Cette résolution a subi sa première lecture, et a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.
M. Johnson, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé:
"Acte pour amender de nouveau la charte de la Compagnie du Chemin à Coulisse d'Ouest Feliciana."
Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
M. McRea, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte relatif à la nomination des commissaires des chemins dans et pour la paroisse de de Livingston."
Ce bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
M. Sibley, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé: "Acte pour autoriser le gouverneur à nommer des commissaires pour faire tirer la ligne et établir la limite occidentale de la paroisse de Natchitoches."
Ce bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
M. Potter, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte faisant une appropriation pour la Compagnie de Navigation de Lafourche et Terrebonne." Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
M. Ducros a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à Coulisses de St. Bernard."
M. Ducros, au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé
"Acte relatif à la compensation des ... en certaines paroisses;" ainsi que la résolution par laquelle nos sénateurs et représentans au Congrès sont invités à faire tous leurs efforts pour obtenir la passation d'une loi accordant à James Caldwell, le privilège d'importer, libre de droit, le gaz nécessaire à l'éclairage des rues de la Nouvelle-Orléans."
Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.
L'orateur ayant signé ce bill et la dite résolution.
Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

ORDRE DU JOUR.
Le bill intitulé "Acte pour venir au secours de Zabele Campanel, f. de c. l." a subi sa seconde lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
La chambre s'est occupée du bill intitulé:
"Acte pour répartir la représentation dans la Chambre des Représentans de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, conformément au sixième recensement constitutionnel;" lequel était sous considération quand la chambre s'est ajournée hier.
Les diverses sections de ce bill ayant été adoptées: sur la passation définitive du dit bill, M. Augustin a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Allard, Barrow, Bienvenu, Breau, Bullard, Caron, Charpantier, Chauvin, Chinn, Daunoy, Debaillon, Ducros, Forstall, Garland, Hoa, Johnson, Maddox, Mulhollan, Nichols, Porter, Roussel, Sibley, Voorhies des Aveyelles, Voorhies de Lafayette et Watkins ont voté dans l'affirmative—25 oui.
Et que MM. Augustin, Brown, Jones, Legendre, McRea et Patten ont voté dans la négative—6 non.
Cette motion ayant prévalu, sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le sénat a donné son concours avec des amendemens au bill intitulé:
"Acte pour définir les qualités requises pour être membre du jury de police de la paroisse de Livingston et pour d'autres objets."
Le concours de la chambre est demandé aux dits amendemens.
Par le même message, le concours de la chambre est demandé à la Résolution suivante:
"Résolu qu'un comité réuni composé de deux membres du sénat, et de ... membre de la chambre soit nommé pour examiner la navigation du bayou Saint Jean, et de faire connaître par un rapport, son état; et si d'après son état actuel, la compagnie n'a pas forfait sa charte.
La chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte relatif aux bateaux à vapeur."
Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération, section par section.
Pendant la discussion, sur motion, la chambre s'est ajournée à demain, 10 heures du matin.

VENTES PAR LE MARSHAL.
Edward Hidens vs. G. W. Garvie,
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 février courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, divers articles de groceries, 16 tableaux, 2 miroirs, 12 carafes et des verres, un poêle et ses tuyaux, ustensiles de cuisine, tables &c. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions; Comptant.
10 fév — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 4 mars 1834, à midi,
La goëlette SABINE, ses agrès et apparaux, saisie à la poursuite de H. Spearing.
Conditions: Comptant.
1 fév — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, l'esclave nommée Annette, âgée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire de N. M. Richer.
30 jan — B. BEAUREGARD, marshal.

Warren L. Burgess vs. le bateau à vapeur Creole et les propriétaires d'icelui.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, le bateau à vapeur Creole, ses apparaux et meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 jan — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi, 19 février prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné par le No. 18, situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur 180 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de J. B. Casenave.
17 jan — B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 17 février 1834, à midi, les propriétés suivantes, situées au nouveau faubourg Marigny.
Quatre Terrains Nos. 2, 3, 4, 5, dans l'ilet No. 103, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Magistrats, sur 150 pieds de profondeur.
Trois autres Terrains, Nos. 7, 8 et 9, dans l'ilet mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.
Un lot No. 10, dans l'ilet, formant l'encoignure de la rue de la Loi.
Deux autres Terrains, Nos. 11 et 12, dans le dit ilet, ayant chacun, 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de J. H. Shepherd et J. Ireland, encanteurs de W. H. Ireland.
Conditions: Comptant.
17 déc — B. BEAUREGARD, marshal

LE DR. PARSON.
CHIRURGIEN, DENTISTE DE NEW-YORK.
A L'HONNEUR d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans et du voisinage qu'il a pris un logement chez Madame Fox, rue de Chartres, No. 147, où il fera toute espèce d'opérations sur les dents et gencives.
Il pose les dents *naturelles* et *artificielles* avec grande dextérité ainsi que des dents de *porcelaine* depuis une jusqu'à un rattelier complet.
Dès qu'on se voit du tartre on doit se faire nétoyer les dents, parceque la corrosion du tartre minera bientôt la racine des dents, ce qui les fera tomber, et en portant soin pendant qu'il en est encore temps on leur rendra toute leur première beauté.
L'opération de plomber les dents quand elles sont gâtées est si importante qu'on ne peut trop la recommander au public. C'est ainsi que des milliers de dents que les douleurs qu'elles occasionnent font arracher, pourraient être conservées pendant nombre d'années.
Le Dr. Parson espère qu'une pratique chirurgicale de nombre d'années lui méritera la confiance du public. Il se charge d'extraire les dents les plus difficiles. Il vend les poudres les plus célèbres et des brosses à dents. Il se rendra au domicile des personnes qui le demanderont.
On peut prendre des renseignements auprès des docteurs suivants:
Dr. T. Mott, Dr. Thos. Boyd, New-York. Dr. Sena..., Dr. Harrell, de cette ville. — 18 jan—1m

JOHN WILCOX & Co, rue de Chartres, No. 5, viennent de recevoir par les derniers paquebots de New-York un nouvel assortiment de Bottes et Souliers de leurs fabrique, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. Ils appellent l'attention de leurs amis et du public.
6 jan

SEL—En débarquement du navire ... de Marseille, à vendre ...
27 jan

AVIS—M. FLEURY ... de procuration ... Théodore Favre D... ... Louis ...
20 ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu le 28 décembre dernier à la demande d'Alexandre Lesseps, syndic des créanciers de Thomas Williams et de T. Williams & Co. il sera mis en vente à l'encan, samedi, 15 février prochain, à midi, au café de la Bourse, les propriétés ..., savoir:
Un lot de terre situé dans le faubourg Clouet, dans la ville de la Nelle-Orléans, mesurant 120 pieds de face au fleuve Mississipi sur deux cent quatre vingt dix de profondeur, borné en haut par la propriété de Michel Fortier et en bas par la propriété de Fréd. Buckman. et en arrière par la propriété appartenant aux héritiers de feu Joshua Lewis, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, se composant d'une bonne et spacieuse maison avec une cuisine et deux autres petites maisons dans la cour, d'une bâtisse non encore achevée, bâtie pour en faire une fonderie avec une machine de la force de 18 chevaux, deux coupes à fondre l'un complet et l'autre non entièrement fini, deux tours, 4 vices, trois rangées de coupes pour fondre le cuivre, deux grandes balances, une grande citerne de fer, une machine à ciseler, une grande grue, une grande quantité d'outils de tout genre propres aux travaux d'une fonderie, environ 1200 livres de fer travaillé de toute sorte environ 500 livres de cuivre et d'airain. Le tout sera vendu ensemble aux conditions suivantes, savoir, $28,500 payables la 13 avril 1835 et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé au bureau de Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Les personnes qui désirent visiter l'établissement ci-dessus sont priées de s'adresser à Thomas Williams, qui demeure sur les lieux et qui a été requis par le syndic d'admettre les visiteurs depuis 10 heures du matin jusqu'à 11.
13 jan

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu jeudi, 13 février prochain, à midi, à la Bourse, par l'ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, les biens suivants, dépendant de la succession de E. Cline, savoir:
Un terrain de valeur de 27 pieds 7 pouces de face sur la rue de la Vieille Levée entre les rues Josephine et Adèle dans la ville de Lafayette, sur une profondeur de 189 pieds 10 pouces 2 lignes, par en bas borné par la propriété de M. Cranmer et 185 pieds 10 pouces 2 lignes, par en haut borné par la propriété de P. S. Norton & Co., avec une bâtisse en bois contenant 4 appartements, louée maintenant à $12 par mois. Le titre de la propriété est clair et non disputé et n'est point sujet à la réclamation Poultney.
Conditions: Se charger du paiement d'une balance de $800 due le 4 mars prochain, à la Banque de la Louisiane, un autre billet de $566 66 payable le 6 août 1834; la balance moitié comptant et l'autre moitié à 12 mois en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à 6 pour cent, le tout avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
11 jan

PAR J. LEVY & WHITING.
PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'encan, samedi, 15 de février 1834, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu John H. Daniels, l'esclave CHARLOTTE, âgée d'environ 45 ans, depuis long-tems dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pouvant occasionnellement.—Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 14 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu le samedi, 15 février 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Dumaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.
Conditions: 1 an de terme, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 30 jan

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 21 de février prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St.-Louis, il sera vendu la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Fréderick La Lande, savoir: Un tiers indivis de dix terrains situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, suivant plan tiré par Benj. Buisson, député arpenteur, le 23 mai 1833, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Ces terrains sont tous attenans l'un à l'autre, et forment la facade de l'ilet sur le quai des Dryades, entre les rues Félicité et St. André, et contiennent, chaque, 30 pieds de face sur 120 de profondeur, excepté le No. 1 qui a 42 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur 120 pieds 4 lignes de profondeur; et le No. 10 qui a la même façade que le No. 1, mais 120 pieds 2 pouces de profondeur.
Conditions: Deux cinquièmes comptant, et le résidu le 15 février 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. — 22 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera offert en vente publique, samedi prochain, 15 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
DEUX LOTS DE TERRE situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet renfermé par les rues des Français, de la Vertu, de la Force et de l'Union, les dits terrains désignés par les Nos. 11 et 12, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de cette ville en date du 16 février 1831.
Le N°. 11 forme encoignure et mesure (au pied français) 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Vertu et est borné d'un côté par le N°. 10 et de l'autre par le No. 12.
Le N°. 12 mesure également 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné d'un côté par le N°. 11 et de l'autre par le N°. 13 et dans la profondeur par le N°. 10.
Conditions: 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèques spéciales sur les dits lots de terre.
Les actes de vente seront passés par Paul Bertus, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 6 fév—3

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, mercredi, 12 février, à 10 heures du matin, et sur les lieux LE MOULIN, autrefois connu sous le nom de moulin à scies à vapeur de Wethers, la maison contient plus de 150,000 pieds de bois. En même temps seront vendues plusieurs autres maisons appartenant à l'établissement, savoir: un magasin à 2 étages, une forge, chambre à vapeur, &c.
Aussi, une grande quantité de bois de cyprès de différentes dimensions, par telle quantité qu'il conviendra à l'acheteur; aussi: plusieurs charrettes, mulets et bœufs. Le moulin et la maison pourraient convenir à quelqu'un qui voudrait établir un moulin ou un grand magasin, et seront sans doute vendus à très bon marché.
Conditions: Pour toute somme au-dessus de $100 comptant, les sommes de $100 à 200, 90 jours, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. — 6 fév

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi, 14 février courant, à 10 heures du matin, à la fonderie au-dessous de la Presse à Coton, pour compte des créanciers de Thomas Williams et T. Williams & Co., 700 barils de charbon de Pittsburg; 26 boucauts de charbon de Lehigh, un cheval et une certaine quantité d'ardoises.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $200 comptant, et toutes sommes au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic. — 5 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu le 15 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la fabrique de Tabac et Chocolat située rue Ste. Anne, primitivement tenue par Jn. Quessart; cet établissement est trop connu pour avoir besoin de donner de grands détails, il suffit de dire qu'il est muni de tous les ustensiles nécessaires, tels que moulins à tabac avec leurs pilons, bluteaux garnis de leur cylindres, tamis, trictrac, jarre, rafraichissoires &c., un moulin en fer à cylindre posé sur un fourneau pour faire le chocolat, un autre fourneau pour préparer le cacao, une quantité de moules de toutes grandeurs pour recevoir le chocolat, un mortier en fer et son pilon, et quantité d'autres objets trop longs à détailler.
On pourra prendre connaissance de tout ce qui compose ledit établissement, sur les lieux, et chez M. Chetry, rue des Remparts entre les rues du Bayou & Quartier.
Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. — 7 fév

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un ... d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 8 paires de ... neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour toute renseignements qui pourront conduire à les découvrir.
M. WALTON
23 déc — rue de la Douane, nos. 12 et 14.

NOUVELLEMENT reçues et en vente,
Indiennes françaises et anglaises;
Robes do. do.
Cotonnade grise pour chemises; Nankins bleus;
Mousselines imprimées; Mouchoirs mazulipatam;
Mouchoirs et Schalls imprimés;
Robes et Foulards de soie imprimés;
Ginghams assortis; Cotonnade forte;
Bombazine; Toile à moustiquaire; Toile à voile;
Do. pour tailleurs; Schalls Angola, &c.
convenables à ce marché et aux marchés mexicains.
KENNEDY, DUREL & CO.
14 jan — rue Toulouse, No. 5.

MAGASIN DE VOITURES
Rue de la ..., Nos. 1...
L... [illegible]